

Nord britannique. Je suis conscient de ces pouvoirs et mon allocation en a témoigné. Je connais les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais je m'élève quand même farouchement contre toute ingérence du gouvernement fédéral, fort de ses pouvoirs d'imposition, dans un domaine qui relève des provinces du point de vue moral. L'imposition indirecte au fédéral et l'imposition directe aux provinces.

Je veux soulever deux autres questions qui préoccupent la ville de Vancouver. D'abord, je prie le gouvernement de montrer de la considération à cette ville dans l'application de sa politique. J'ai écouté avec plaisir le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) parler cet après-midi de la planification nécessaire en ce qui concerne le port intérieur de Vancouver, le port de Point Roberts et celui de New Westminster. Je veux ajouter quelques mots à ce sujet. Le besoin d'un projet général d'aménagements portuaires se fait sentir depuis longtemps. On aurait dû songer depuis longtemps à faire des aménagements à Vancouver, Port Moody, Point Roberts et New Westminster. Je demande au gouvernement de songer à aménager le port intérieur de Vancouver. La majorité des quais, des jetées et tous les élévateurs à céréales du côté sud du port intérieur se trouvent dans la circonscription de Vancouver-Est. Je voudrais que le gouvernement et les commissaires du port s'occupent de la pollution de l'air causée par les élévateurs à céréales. Le gouvernement fédéral a érigé quatre des élévateurs. Il en a vendu deux, les élévateurs, nos 1 et 3, par suite d'une promesse de vente, et ces élévateurs relèvent maintenant de leurs acheteurs. Ce n'est pas trop demander au gouvernement fédéral de s'assurer que les nouveaux propriétaires se conforment aux dispositions des règlements adoptés récemment par le conseil municipal de Vancouver en vue de contrôler la pollution de l'air.

Le gouvernement fédéral est toujours propriétaire des élévateurs nos 2 et 4 à Vancouver-Est. Il voudrait louer ou vendre l'élévateur n° 2. D'après ce que certains membres de la Commission portuaire m'ont dit ce matin, l'élévateur n° 2 sera probablement loué ou vendu. Si le gouvernement le loue à bail, je le prie à nouveau de respecter le nouveau règlement de Vancouver, tendant à combattre la pollution provenant de la poussière de céréales qui contamine le centre de Vancouver et Vancouver-Est. D'un autre côté, si le gouvernement vend l'élévateur, il devrait avertir l'acheteur qu'il est tenu de respecter les règlements de la ville afin de prévenir la pollution de l'air par la poussière de céréales.

Quant à l'élévateur n° 4, le gouvernement ne parvient ni à le louer ni à le vendre. Et il vient de mettre le travail de démolition en adjudication. Cet élévateur est situé à l'intérieur du port de Vancouver, sur un terrain de grande valeur. Je prie le gouvernement de ne pas faire démolir cet élévateur afin de nous mettre ensuite devant un fait accompli. Il devrait plutôt collaborer avec le conseil municipal de Vancouver afin d'étudier comment faire valoir la propriété le plus utilement possible. On pourrait peut-être y aménager un embarcadère de marine ou même un nouveau silo.

Dans les quelques instants qu'il me reste, je voudrais parler d'une autre question importante. Non seulement Vancouver est-elle la troisième ville en importance du Canada, mais c'est aussi un port de mer qui se compose de nombreux groupes ethniques différents. À l'ouest de Toronto, aucune autre circonscription ne renferme un aussi grand nombre de groupes ethniques que la mienne. Nous avons des milliers d'Italiens, de Chinois, d'Ukrainiens, et d'Antillais. Je crois qu'il y a plus de 30,000 Chinois à Vancouver et 10,000 d'entre eux habitent dans ma circonscription. J'ai donc été très étonné d'apprendre la semaine dernière que le ministère de l'Immigration à Vancouver, qui a à son service des interprètes de diverses nationalités, avait congédié deux interprètes chinois. Ce n'est que juste, monsieur l'Orateur, d'exprimer publiquement ma reconnaissance au ministre et à son cabinet et, en particulier, à son chef de cabinet, d'avoir fait les démarches nécessaires. Dès que j'ai porté la chose à l'attention du ministre, on a fait enquête; en moins de 48 heures les interprètes avaient été réintégrés dans leurs fonctions en attendant une enquête complète. C'est un magnifique exemple de coopération, Votre Honneur, et j'en suis reconnaissant. J'ai soulevé cette question afin de demander qu'il s'établisse des rapports plus étroits entre le cabinet du ministre à Ottawa et les fonctionnaires à Vancouver, à 3,200 milles de distance. Si deux interprètes sont congédiés sans préavis, dans un port de mer international qui compte des milliers de gens de groupes ethniques différents, cela peut donner lieu à la confusion et à des tribulations.

J'ai exprimé ma stupéfaction de voir qu'on avait agi à Vancouver sans bien mettre Ottawa au courant. J'ai dit combien j'avais apprécié la rapidité et l'esprit de collaboration des services du ministre. Venant de Vancouver, je n'ignore pas les problèmes d'immigration qui peuvent surgir lorsqu'on a affaire à des milliers de gens d'une origine ethnique autre que l'anglaise. J'espère sincèrement que lorsqu'on en fera une étude, on conti-